

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **14**
- Absents excusés : Patrick CISTERNE (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN)
- Secrétaire de séance : Xavier DU GARREAU DE LA MECHENIE
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 35

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 janvier 2025 :**

Après lecture par Monsieur le Maire, le PV est approuvé à l'unanimité. Il sera signé par M. le Maire et M. Claude COSTECHAREYRE, secrétaire de ladite séance, avant diffusion au public.

I. INTERCOMMUNALITE :

-Compte rendu du bureau du 27 janvier 2025 :

Contrat local de santé :

Ce dernier doit permettre d'accroître la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en direction des publics ciblés, en agissant notamment sur les facteurs environnementaux, socio-économiques et sur le comportement individuel.

-Compte rendu du conseil communautaire du 12 février 2025 :

- * Vote des subventions aux associations.
- * Convention d'objectif entre Montélimar Agglomération et l'Office de tourisme.
- * Convention d'objectifs et de moyens entre Montélimar Agglomération et l'association « Destination Drôme Provençale » pour la période 2024-2027.
- * Mise en œuvre d'une expérimentation de financement des trajets de co-voiturage.

-Compte rendu de la réunion CCAS – AGGLO du 13 février 2025:

- * Présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), comment intervenir dans le cadre de la précarité alimentaire.
- * Semaine bleue 2025 : échange sur les actions à venir.

II. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME

Ressources humaines

- Recours à la mission d'expertise RH réalisée par la Centre de Gestion 26

Le maire de la commune de Puy Saint Martin a pris attache auprès du Centre de Gestion de la Drôme en vue de la réalisation d'une mission d'expertise RH dans la collectivité.

Le service d'expertise RH est à la disposition des collectivités qui ont besoin de recourir à une prestation juridique statutaire sur des dossiers RH complexes. Il fournit une aide en matière de statut du personnel, de prévention du contentieux, d'évolution des carrières, ou de rémunération. L'intervention est adaptable à la demande de la collectivité.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir recourir, le cas échéant, à la mission d'expertise RH proposée par le CDG26 pour la gestion de son personnel.

Les conditions financières de la mission d'expertise RH sont fixées par la grille tarifaire du Centre de Gestion de la Drôme comme suit :

Coût : 450€ / jour

Nombre de jours : 2

Coût total selon devis : 900€

Le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention de prestation spécifique de mission d'expertise RH. Elle sera établie entre le CDG 26 et la commune de Puy Saint Martin et fixera les conditions d'exécution de la prestation.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Assurance complémentaire des agents : participation financière au contrat de prévoyance des agents communaux.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Drôme en date du 3 février 2025, le conseil municipal décide :

- de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale de la Drôme à compter du 1er mars 2025.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance proposé par le CDG26 et de laisser la possibilité aux agents de couvrir leur régime indemnitaire à hauteur de 47,5% ou 90% (à compléter éventuellement de l'inscription au budget du montant du crédit annuel calculé en fonction des taux d'adhésion prévisionnel).
- de fixer le niveau de participation comme suit à compter du 1er mars 2025 : versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 7 € par agent

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

III. BUDGET, FINANCES

- Révision des tarifs de l'aire communale d'accueil des camping-cars incluant la taxe de séjour.

Monsieur Denis PERRIN informe le conseil municipal, que pour se mettre en conformité pour la taxe de séjour, il convient de revoir les tarifs de l'aire de camping-car.

En effet, la compétence tourisme est rattachée à Montélimar Agglomération. La collecte de la taxe de séjour se fait par leur service.

Afin de répondre à notre obligation de collecter, déclarer et reverser la taxe de séjour, il est nécessaire de revoir les tarifs de l'aire de camping-car afin d'y inclure la taxe de séjour.

La délibération n°25-2023 fixait les tarifs suivant pour l'aire de camping-car :

- 5 € par tranche d'occupation de 24 heures, composés de 1 € pour l'occupation du Domaine Public, et de 4 € pour l'accès aux services (eau et vidange), sachant qu'il n'y a pas de connexion électrique possible.

Partant du principe que :

- la taxe de séjour pour les aires de camping-car, selon la délibération 2.21/2022 du 28/06/2022 de Montélimar Agglomération, est de 0.66€ par personne et par nuitée
- il n'y a pas de taxe de séjour pour les enfants mineurs

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- 1.68€ pour l'occupation du Domaine Public
- 5€ pour l'accès aux services
- 0.66€ au titre de la taxe de séjour

Pour exemple, pour un couple adulte, par nuitée, cela ferait 8€, par tranche d'occupation de 24 heures,

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Convocation à la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Elle aura lieu le vendredi 21 février à 14h00.

Elle joue un rôle consultatif crucial entre l'administration fiscale et les contribuables, notamment dans la mise à jour des valeurs locatives cadastrales, essentielles pour les taxes locales. Composée de membres désignés par le directeur des finances publiques sur proposition du maire, elle évalue les biens imposables et assure un suivi régulier des changements affectant les propriétés bâties et non bâties.

IV. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE, URBANISME

Travaux

- CR de la première réunion de chantier du réaménagement de la traverse du village :
La maîtrise d'œuvre a réuni toutes les entreprises pour faire un premier point planning. Les travaux débuteront le 31 mars 2025, une réunion publique d'information présentant le projet, les délais et les diverses dispositions de circulation aura lieu le jeudi 13 mars à 18h à la salle des fêtes.

Urbanisme

- Point sur les études menées dans le cadre du label village d'avenir :
La commune de Puy Saint Martin a obtenu en 2024 le label village d'avenir, qui lui ouvre les portes de l'ingénierie publique. Le bureau d'études JASP, missionné par Village d'Avenir, travaille donc, avec la municipalité et la chargée de mission de la sous-préfecture, sur la création d'un nouveau lieu pour le public dans le cadre du réaménagement global du centre bourg. Le but est de donner une vision large des actions et aménagements à mettre en œuvre afin de recréer un véritable centre village, incluant le parvis de la mairie, le parc, le parking adjacent et le champ de Mars. Cela va permettre à Puy Saint Martin de se doter d'un document « guide » afin de mener à bien, à moyen ou long terme, la redéfinition de son centre bourg autour du champ de Mars.
Ces études arriveront à leur terme début avril et une réunion de restitution sera organisée en présence de M. le Sous-Préfet le 8 avril prochain.

V. COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, PARTICIPATION CITOYENNE

Participation citoyenne

- Lancement de la consultation sur l'avenir des préfabriqués :
La restitution des études menées dans le cadre de village d'avenir (voir point précédent) sera le point de départ d'une consultation à grande échelle sur le devenir des préfabriqués : quels services ou activités souhaiteriez-vous trouver dans cet espace ? Comment en faire un lieu favorisant l'échange et la mixité ? Le fond européen LEADER subventionne la commune pour mettre en place cette concertation animée et pilotée par l'AFEV. C'est une association qui agit depuis plus de 30 ans pour la lutte contre les inégalités éducatives et la création de liens solidaires, et qui a souhaité accompagner Puy Saint Martin dans l'élaboration du fonctionnement de ce futur espace, pour qu'il soit le reflet des attentes des administrés, ainsi que des habitants des communes voisines, à travers une gouvernance et une animation active du lieu. Ceci permettra alors d'engager la démolition / reconstruction des préfas à moyen terme.

VI. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Social

- CR de la réunion du CCAS du 30 janvier 2025 :
Bilan de l'année écoulée. Le CCAS a effectué 2 actions collectives. La première pour la semaine bleue, avec l'intervention d'un médecin sur la thématique du bien vieillir et la seconde, le repas de Noël des aînés de 70 ans et plus. Les 2 actions ont été une réussite avec 25 personnes sur la première et 68 repas servis sur la deuxième.
Le CCAS a accordé quelques aides financières et bons alimentaires, et surtout aidé plusieurs personnes dans les démarches administratives sur des problématiques diverses : maladie, dépendance, séparation de couples, amélioration de l'habitat due au handicap, la récupération de droits...

VII. QUESTIONS DIVERSES

- « Jazz au village » sera bien reconduit cette année, c'est la commune qui portera l'organisation en lien avec Crest Jazz.
- Le conseil des jeunes organise un carnaval de printemps, le dimanche 20 avril (en parallèle de la foire aux fleurs), avec déambulation dans le village, concours du meilleur costume, participation à la chasse aux œufs de Pâques, etc... Une communication large va être mise en place.

Questions du public :

- Question sur le réseau de téléphonie portable, car plusieurs zones du village sont peu ou pas desservies : La question de la « zone blanche » a été levée par la municipalité dès 2014, et cela a permis d'ailleurs de voir Puy Saint Martin prioritaire dans l'installation du réseau fibre. M. le maire précise que la question va être posée afin de savoir pourquoi certaines zones sont en 5G, alors que d'autres ne permettent même pas de capter un réseau.
- L'association « Cheminant par les crêtes » va engager une action « Sauvage dans ma rue » qui va permettre de faire un inventaire des différentes espèces (faune et flore) que nous pouvons trouver dans les ruelles d'un village comme le nôtre. Ce sera organisé d'une manière ludique, avec la présence souhaitée d'enfants. La date reste à déterminer.

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le mercredi 26 mars 2025 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN

Le secrétaire de séance,
Xavier DU GARREAU DE LA MECHENIE

